

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES
Séance du 03 avril 2026

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260403-DE_025_2026-DE



Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 25/03/2026

Le trois avril deux mille vingt-six à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
11

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Pour : 11

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Suzy MARTIN

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025 - Via ferrata de Rousses - DE_025_2026

- après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un :
excédent de 455.55 euros

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| Pour Mémoire | |
|--|---------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002) | 1 225.98 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021) | 0.00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : | |
| DEFICIT | 770.43 |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025 | 455.55 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2025 | 455.55 |
| Affectation obligatoire | |
| - A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068 | |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| - Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002) | 455.55 |
| B. DEFICIT AU 31/12/2025 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2026
et publié ou notifié
le 08/04/2026

Le secrétaire de séance
Suzy MARTIN

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

